

Séance du 23 juin 2026
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°23062026D10

Objet : Adoption d'un nouveau modèle de bail commercial

Date de la convocation et de l'affichage : 17 juin 2026
 Nombre de conseillers en exercice : 29
 Nombre de conseillers présents : 28
 Nombre de pouvoirs : 0
 Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants : 28
 Pour : 28
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Le 23 juin 2026, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence du Maire, Jean-Jacques BAZIN.

NOM Prénom	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
AUGER Marie-Loan	X			
BAZIN Jean-Jacques	X			
BERARD Annie	X			
BLARD Thomas			X	
BORDON Francine	X			
BOUTTAZ Charles-Antoine	X			
BUFFAZ Laetitia	X			
CATTY Corinne	X			
CHAPUIS Patrick	X			
CORDEL Lionel	X			
CUNSOLO Loris	X			
DEBERNARDI Séverine	X			
DIARRA Aly	X			
DUCORON Sylvie	X			
EXCOFFON Laurence	X			
FOURNIER Evelyne	X			
GUILLEMAT Serge	X			
LAMBERT Aymeric	X			
LE GUÉNAN Martine	X			
LEVANNIER Caroline	X			

MALLET Nicolas	X			
NESI Perrine	X			
NICOLAS Damien	X			
PERCEVAL André	X			
PLAGNOL Jean-Luc	X			
RAUX Francis	X			
SCHALLER Ophélie	X			
URBINATI Reynald	X			
VARCIN Marine	X			

Secrétaire de séance : Laetitia BUFFAZ

Rapporteur : Annie BERARD, conseillère municipale déléguée au commerce

La commune de Porte-de-Savoie détient plusieurs baux commerciaux avec les commerces de la ferme Rosset. A l'occasion de la vente du fonds de commerce du bureau de tabac / presse , il a été décidé de mettre à jour le modèle de bail commercial utilisé par la commune et d'adopter ce modèle pour l'ensemble des commerces au fur et à mesure de leur renouvellement.

Il est rappelé que les baux commerciaux ont une durée de neuf années et peuvent se prolonger tacitement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE le modèle de bail commercial en PJ
- AUTORISE monsieur le Maire à signer ce bail avec la société LE 2 A qui exploite le commerce « Le Diplomate »
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce bail avec la société BHGP qui a racheté le fonds de commerce exploité sous le nom « Le Marcheru » à la SARL MADIAN

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 23 JUIN 2026

Mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,
Jean-Jacques BAZIN



La secrétaire de séance,
Laetitia BUFFAZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.